

COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

Compte rendu

Le 8 novembre 2004
Immeuble Sir-Charles-Tupper, pièce C554
2720, promenade Riverside
Ottawa, Ontario K1A 0K9

Co-présidents :	Richard Aucoin, ARLA	Dean Thomson, CCH
Participants :	Keith Lockhart, Crompton Co. Shannon Coombs, ACPCS Karla House, FCA Lila Killoran, ARLA	Peter MacLeod, Croplife Jean Szkotnicki, ICOSA John Worgan, ARLA Sharon Zadorozny, Dupont Canada
Absents :	Bob Friesen, FCA	Suzanne Beattie, Nu-Gro Corp.
Observateurs :	Chris McCurdy, S.C. Johnson Allan Brown, Dupont Canada Sean Muir, ARLA Neilda Sterkenburg, ARLA	Chris Warfield, Bayer Cropsience Kathleen Paynter, CCH Jamie Munro, ARLA Valerie Robertson, ARLA
Secrétariat :	Kelly Butler, ARLA Josée Beaudoin, ARLA	

1. Introduction

Richard Aucoin, de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), a accueilli les participants qui se sont ensuite présentés.

Un participant a demandé une question concernant la date de la réunion du Conseil consultatif de gestion économique (CCGE) par rapport à celle du Conseil consultatif de la lutte antiparasitaire (CCLA). Ces deux réunions devraient-elles être planifiées l'une à la suite de l'autre? Le CCLA est de nature politique tandis que le CCGE se concentre sur les aspects économiques et les processus. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de planifier ces deux réunions de façon consécutive.

L'ordre du jour a été approuvé.

2. Mesures à prendre à la suite de la réunion précédente

À titre de suivi à la dernière réunion, on a discuté la question de savoir comment l'ARLA travaille de concert avec Environnement Canada à l'intégration des produits de formulation dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). La Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP) contient environ 850 substances en ce moment identifiées comme étant des produits de formulation. Environnement Canada vient de commencer les évaluations préliminaires. Si les substances visent de multiples utilisations, les utilisations non antiparasitaires seront évaluées par Environnement Canada tandis que les utilisations antiparasitaires seront évaluées par l'ARLA.

- **L'ARLA devra fournir plus de renseignements au sujet des produits de formulation et des matières actives inscrites sur la LSIP.**

Principe de prudence : on se demande si une démarche axée sur le principe de prudence sera utilisée (question soulevée par Bob Friesen de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) lors de la réunion de juin). Le principe de prudence sera utilisé dans la nouvelle loi (article 20). La question de M. Friesen exige des clarifications à savoir comment l'ARLA intégrera le principe de prudence dans le processus de prise de décision.

- **La FCA devra clarifier la question.**

Le Système général harmonisé (SGH) : le CCGE aimerait recevoir une mise à jour sur les activités de ce groupe de travail du Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides (Comité FPT). L'Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPCS) a demandé une telle mise à jour lors de la réunion annuelle du Comité FPT en octobre dernier. La question sera discutée à la prochaine réunion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

- **Les membres ont demandé que la mise à jour sur le SGH soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CCGE. Deux questions :**
 - 1) **critères de classification;**
 - 2) **SGH dans son ensemble.**

3. Rapport de rendement

Richard Aucoin, de l'ARLA, a présenté un sommaire des demandes d'homologation reçues d'avril 2002 à la fin de septembre 2004 (présentation ci-jointe). Les demandes de la catégorie A ont augmenté en nombre étant donné l'accroissement important des demandes d'homologation de produits pour lutter contre les moustiques. La charge de travail liée aux demandes de la catégorie C s'est également accrue de façon importante compte tenu des nouvelles exigences envers le formulaire de spécifications, des modifications de formulations et des réévaluations.

Groupe de travail sur les demandes de la catégorie B - Résumé de Shannon Coombs :

Le Groupe de travail sur les demandes de la catégorie B a été établi sous l'égide du CCGE afin d'aider les entreprises à déterminer les résultats possibles à la suite de la soumission d'une

demande de la catégorie B. Le Groupe de travail a reçu des rétroactions positives et a rencontré Richard Aucoin au cours de ce trimestre afin de discuter de l'élargissement de ce projet pilote pour ajouter la catégorie C dans le rapport.

- **Le premier rapport est dû au mois de juin prochain (2005).**

On a posé une question au sujet du délai total nécessaire aux demandes de la catégorie A. On a demandé aux membres s'ils étaient contents du rapport sur les demandes de la catégorie B; on aimerait que les données relatives à la catégorie B soient séparées pour bien identifier quels renseignements pourraient être fournis. Le consensus général des membres révèle qu'ils ont jugés ces renseignements très utiles.

- **L'ARLA enverra une copie du rapport sur le projet pilote des demandes de la catégorie B avec un compte rendu.**

4. Efficacité en matière de gestion des demandes d'homologation

Valerie Robertson, de l'ARLA, a donné une présentation (présentation ci-jointe). Le nouveau système de suivi des demandes d'homologation et de gestion des documents a été résumé. On a formalisé le processus préalable à la demande d'homologation tandis que le processus des étiquettes est maintenant complètement électronique. Toutes les demandes de la catégorie C en attente ont été traitées et tout le retard éliminé. À ce jour en 2004-2005, on constate une grande quantité de demandes de la catégorie C, ce qui peut être attribuable aux modifications des formulations et/ou des formulaires de spécification. Le lexique sur les étiquettes bilingues est maintenant examiné par une partie externe.

Discussion :

Les membres ont commenté ces excellents progrès.

5. Triage des renseignements commerciaux confidentiels (RCC) en vertu de la nouvelle LPA

Valerie Robertson, de l'ARLA a donné une présentation (présentation ci-jointe). Une considération particulière apparaîtra lorsque la nouvelle *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA) sera en vigueur et que les dossiers seront ouverts. L'ARLA recommande la soumission de document(s) séparé(s) concernant les RCC.

Les essais auprès de groupes de consultation de l'industrie ont permis de relever des préoccupations au sujet de la divulgation par inadvertance, de l'harmonisation avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la United States Environmental Protection Agency (EPA), de l'augmentation de la charge de travail de l'ARLA et de ses répercussions sur le rendement de l'Agence. Le nouvel index électronique facilitera le travail en permettant aux demandeurs d'homologation de référencer les RCC.

On a décrit divers défis qui touchent les demandes d'homologation existantes de la catégorie A et le triage des données historiques. L'ARLA désire l'avis du CCGE en matière de démarche de protection des RCC contenus dans les données d'essai confidentielles (DEC) déjà soumises, et dans la réduction du potentiel de désignation de RCC en trop grand nombre.

Discussion :

Un participant a soulevé la question de l'accès à l'information dans le contexte de la nouvelle LPA. Lorsque les discussions se sont tenues, on s'était entendu sur le fait que les RCC seraient respectés. Le fardeau de la désignation et du triage des RCC retombe sur les épaules du titulaire d'homologation.

Un participant a demandé quand le document des lignes directrices sera terminé et publié. Le document sera publié à titre de projet de décision. L'ARLA exigera de recevoir les commentaires de l'industrie le plus tôt possible. L'ARLA appréciera tout avis en matière de gestion de cette transition.

Les renseignements varient largement selon les laboratoires et les études.

- **L'industrie devra fournir une rétroaction d'ici la mi-décembre concernant les demandes d'homologation existantes pour lesquelles le triage ou la désignation des RCC pourrait être difficile ou complexe.**

Le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a exprimé l'inquiétude que les coûts de l'industrie nécessaires à la protection des RCC seront assumés par les utilisateurs.

Des participants ont émis certains commentaires selon lesquels l'existence de différences internationales pose problème. L'identification des RCC de façon rétrospective sera compliquée.

6. Demandes d'homologation en direct

Valerie Robertson, de l'ARLA, a donné une présentation sur le Système électronique de réglementation de l'ARLA (SERA) nouvellement lancé (présentation ci-jointe). Ce système fournit un passage protégé entre les divers codes de données de l'OCDE, de l'EPA et de l'ARLA. Plusieurs améliorations ont été faites à l'ensemble du système et il y en aura encore d'autres sur une base continue.

Discussion : aucune.

7. Programme de réévaluation

John Worgan, de l'ARLA, a donné une brève présentation sur le Programme de réévaluation (présentation ci-jointe). Les échéances sont harmonisées avec celles de l'EPA. Une réunion des intervenants concernant la gestion des résultats des réévaluations a eu lieu en mai 2004. On a

fourni un exemple de discussions *ad hoc* au sujet de l'abandon graduel des produits à base d'azinphos-méthyl.

Discussion :

On s'est demandé si l'harmonisation est toujours possible. Parfois, l'interprétation et l'évaluation diffèrent. Il peut y avoir des différences dans les profils d'emploi ou dans les facteurs de sécurité mais la plupart des éléments sont harmonisés. **Il importe de considérer les recommandations de l'industrie sur les différences des niveaux d'harmonisation énoncées comme commentaires sur les projets d'acceptabilité d'homologation continue (PACR).** Les plans de travail annuels seront disponibles en fonction des délais de l'EPA. Trois documents seront publiés : le plan de travail 2004-2005, la liste des 401 substances et une mise à jour du plan de travail 2003-2004.

8. Renouvellement des homologations et réévaluation

Cette question a été présentée par Shannon Coombs. L'industrie était à la recherche de clarification. Elle voulait comprendre pourquoi l'ARLA accordait, dans certains cas, des renouvellements d'une durée d'un an seulement pour des produits en cours de réévaluation. L'industrie a exprimé certaines préoccupations en ce qui a trait aux risques de redondance des demandes de renouvellement lorsque la réévaluation n'est pas terminée telle que prévue. Clarification : l'ARLA souligne que des renouvellements d'une à trois années sont accordés selon la date d'achèvement anticipée de la réévaluation.

- **L'ARLA s'est engagée à examiner de nouveau le plan de travail afin de garantir que la période de renouvellement soit réaliste.**

9. Coopération réglementaire internationale

Richard Aucoin a donné une présentation sur la coopération réglementaire internationale (présentation ci-jointe).

Discussion :

Un participant a posé une question au sujet du partage international des examens après l'homologation. Les partenaires internationaux ne sont pas tenus au respect des RCC selon les lois canadiennes. Les DEC ne seront pas offertes hors du pays sans un accord écrit pour ce faire. Les lignes directrices en matière de chimie des résidus dans les aliments font l'objet d'un examen par l'EPA.

Un participant a émis le commentaire que l'industrie est intéressée à une telle décision sur le plan international et préférerait que chaque organisme de réglementation n'ait pas à évaluer indépendamment les mêmes données du début à la fin. L'industrie désire des équivalences. L'ARLA utilise les examens de l'EPA dans la mesure du possible.

Dans le cas de la déclaration des effets néfastes, le CCH a souligné qu'il y a un coût lié à la mise en oeuvre de cette nouvelle obligation, lequel pourrait retomber sur les épaules des producteurs. Cela constituerait un coût additionnel d'harmonisation pour les producteurs canadiens.

Un participant a demandé s'il y aurait plus de renseignements à venir du côté des répercussions des nouvelles obligations sur l'après commercialisation, comme par exemple dans le cas de la déclaration des effets néfastes. Se pourrait-il que cela entraînerait une prescription en matière de compensation lors de la pré-commercialisation? Ce type de démarche s'en vient dans le domaine des médicaments vétérinaires.

On a fait mention de la possibilité de fausses déclarations des effets néfastes lors des discussions du CCLA. De plus, au cours de ces mêmes discussions, on a mentionné les différences entre l'ARLA et l'EPA. Lors de la réunion du CCLA, on a demandé de recevoir un tableau de ce qui est harmonisé et de ce qui ne l'est pas en terme d'élaboration des règlements. L'industrie soumettra une réponse robuste au Règlement sur la déclaration des effets néfastes.

10. Évaluation de l'initiative de recouvrement des coûts

Lila Killoran, de l'ARLA, a donné une présentation sur l'initiative de recouvrement des coûts (présentation ci-jointe). En ce moment, un rapport provisoire est examiné à l'interne. Un rapport final et un plan d'action sera soumis au Comité directeur de l'évaluation à des fins d'examen. Par la suite, le rapport final sera soumis au Comité ministériel de la vérification et de l'évaluation, puis au Conseil du Trésor.

Discussion :

On soulève la question de savoir comment cette initiative s'applique au projet de loi C212. En ce moment, on effectue un examen du projet de loi C212 au sein de Santé Canada. Un comité analyse la *Loi sur les frais d'utilisation* et élabore une démarche d'ensemble pour le ministère face à cette question. On a effectué une rétrospective concernant le recouvrement des coûts au cours des cinq premières années de l'initiative (1997-1998 à 2001-2002).

- **L'ARLA devra fournir un rapport sur le projet de loi C212 à la prochaine réunion du CCGE.**
- **Les membres ont demandé une mise à jour du processus lié à l'évaluation de l'initiative de recouvrement des coûts lors de la prochaine réunion du CCGE.**

11. Rapport financier

Lila Killoran a fourni un sommaire d'une page sur les dépenses de ressources (ci-jointe). On prévoit une attribution proportionnelle des ressources (ETP) semblable à celle de la dernière année financière. On cherche des économies sur le plan des processus puisqu'on ne prévoit pas une augmentation importante des ETP.

Discussion :

- **L'ARLA devra fournir des renseignements électroniques au sujet du graphique de dérivation des ressources ainsi qu'un compte rendu.**

Un participant a demandé si tout le travail effectué sous l'égide de l'ALENA relève du secteur d'activité (SA) 5. L'ARLA souligne que le travail est passablement intégré et qu'une certaine partie du travail relève des SA 1 et 2 mais que la majeure partie relève du SA 5.

12. Conclusion

Un participant demande si le CCGE pourrait voir les matières actives et les produits de formulation inscrits sur la LSIP.

- **Richard Aucoin examinera la question et donnera son avis à ce sujet.**

Richard Aucoin demande si la question de l'élimination des adjuvants en excès, apparue à la fin des années 90, a été résolue de façon satisfaisante. Les titulaires d'homologation ont traité de cette question par le biais d'une saine gestion. Si les provinces croient que la question est réglée en vue de la saison 2005, le sujet sera clos. Richard Aucoin attendra les commentaires des provinces au cours des prochaines semaines. Une fois que les provinces auront répondu, Richard reparlera de cette question avec les titulaires d'homologation. Ceux-ci notent que si la question des adjuvants en excès est encore préoccupante pour la saison de mise en marché 2005, ils devront être mis au courant de cette situation le plus tôt possible.